

**UN CYCLO
DÉBRIDÉ
C'EST UN
ADO
EN DANGER**



Chaque jour, 37 cyclomotoristes* sont impliqués dans un accident grave.

- Le débridage augmente le risque d'accident.
- Le débridage est interdit. Il est sanctionné par une amende de 135 €.
- Le conducteur d'un cyclo débridé risque de ne plus être couvert par son assurance en cas d'accident.

*Source ONISR 2009

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



www.conduire-un-deux-roues.gouv.fr